**Bien ancrer la culture de développement durable**

Le responsable BNQ 21000 devra être bien entouré pour réaliser avec succès l’implantation de la démarche ainsi que d’en assurer un suivi pour bien ancrer le développement durable au sein de l’organisation. Voici, dans un premier temps, les consignes à respecter pour aider le responsable BNQ 21000 à jouer son rôle efficacement et rencontrer ses objectifs. Par la suite, vous sont présentés les différents comités qui pourraient être mis en œuvre pour supporter le responsable BNQ 21000 et devenir un levier de très grande influence afin de faciliter et d’assurer le succès de cet ancrage, sur une base permanente.

**Les dix consignes du responsable BNQ 21000**

1. Recevoir l’autorité pour réaliser la Démarche BNQ 21000 et communiquer cette responsabilité.
2. Comprendre le principe de progresser pour performer et non de performer pour progresser.
3. Mettre l'accent sur la sensibilisation et sur la formation.
4. Respecter le rythme d'apprentissage, une étape à la fois.
5. Proposer des outils adaptés à la réalité de l’organisation.
6. Aider les membres de la direction à rester concentrés sur les bons éléments.
7. Rassurer les employés lorsqu’ils sortent de leur zone de confort.
8. Présenter les résultats régulièrement, et ce, de manière transparente.
9. Maximiser et reconnaitre l’implication des employés.
10. S’entourer de ressources intéressées et capables d’influencer, et ce, sans égard au niveau hiérarchique de leur emploi ou à leur emploi.

**Les différents comités à mettre en œuvre**

Comité interne de développement durable :

Un comité interne de développement durable est constitué au sein d’une organisation pour faire vivre la politique de développement durable via la mise en œuvre du plan d’action BNQ 21000, rattaché à la démarche BNQ 21000. (Voir Outil BNQ 21000 : 4-2-1\_Comité-interne-dd-Guide.docx)

**Les comités associés aux parties prenantes externes**

En s’inspirant des projets-pilotes, il vous est suggéré d’implanter différents comités qui permettront à l’organisation de progresser avec l’appui des différentes parties prenantes externes associées à l’organisation. Ces relations harmonieuses que l’organisation pourra entretenir avec ces parties prenantes faciliteront l’ancrage du développement durable. Notamment, ces comités permettront de mieux gérer ses risques reliés aux pressions des différentes parties prenantes externes et à maintenir sa volonté de devenir une organisation citoyenne, partout où cette dernière est en activité. Selon Alcoa, l’établissement de relations harmonieuses est un processus qui exige du temps et des efforts constants. Mais indispensable pour devenir une meilleure organisation partout où elle possède des installations. Voici des exemples de comités que l’organisation pourrait mettre sur pied, de façon progressive, selon ses priorités :

Comité consultatif sur le développement durable :

Ce comité pourrait avoir comme mandat de conseiller l’organisation sur l’intégration des préoccupations et des attentes de la société québécoise en matière de développement durable. Il est composé de parties prenantes externes provenant de différents horizons et de représentants de l’organisation.

Comité d’échanges et d’information :

Ce comité, formé des principaux intervenants de différents secteurs d’activités, pourrait accompagner l’organisation dans la réalisation de ses projets, favorisant la prise en compte des préoccupations locales.

Comités consultatifs communautaires :

Si l’organisation possède plusieurs installations dans différentes régions du Québec, un comité communautaire pourrait être créé pour toutes ses installations afin d’assurer un lien direct avec les principaux intervenants communautaires des secteurs économique, environnemental, scolaire, agricole, politique et de la Santé.

Comité multipartite sur un enjeu particulier :

Un comité pourrait être formé pour accompagner l’organisation à progresser sur cet enjeu. Le comité fait des recommandations et suit la progression des initiatives relatives à cet enjeu. Ce comité pourra être formé d’experts, de représentants des travailleurs et de membres de la direction.

Table d’échange avec une partie prenante spécifique :

Ce lieu de rencontre permet d’échanger sur des sujets d’intérêt commun et de se doter d’un flux continu d’information sur des sujets qui concernent les préoccupations et les interrogations de la partie prenante. Par exemple, la partie prenante pourrait être « les citoyens avoisinants », un groupe de pression tel Green Peace, l’Union des producteurs agricoles (UPA), l’Ordre des Ingénieurs du Québec, etc.